



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance des personnels des établissements sociaux et médico-sociaux

Question écrite n° 33209

Texte de la question

M. Pascal Brindeau attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la nécessaire reconnaissance des personnels des établissements sociaux et des services médico-sociaux. Depuis des années, la situation des établissements sociaux et médico-sociaux et de leurs personnels ne cesse de se dégrader. La crise sanitaire actuelle a mis en lumière le travail remarquable de ces personnels, mais aussi les profondes difficultés quotidiennes et le manque de reconnaissance auxquels ces professionnels sont confrontés. À défaut de reconnaître pleinement ces professionnels, le Ségur de la santé a consacré le fait qu'un travail spécifique devait être conduit sur la situation particulière des agents et des salariés des établissements sociaux et services médico-sociaux. Ce travail doit être mené sans attendre pour aboutir le plus rapidement possible à une légitime et indispensable reconnaissance du rôle de ces professionnels pour la société. Aussi, il souhaite savoir à quelle échéance et suivant quel calendrier les groupes de travail seront réunis pour avancer sur ce sujet majeur.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Brindeau](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33209

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2020](#), page 7224

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)